

année 2017

# Aide au développement des éditeurs 2017

La DRAC Auvergne-Rhône-Alpes apporte son soutien financier aux projets de développement et de modernisation des maisons d'édition : informatisation initiale ou renouvellement, création ou refonte du site internet, logiciels spécifiques au métier de l'édition et mise à niveau.

## Modalités d'attribution et de versement

La subvention est attribuée par le Préfet de région sur proposition du Directeur régional des affaires culturelles.

Le montant de la subvention, plafonné à 5 000 €, ne peut excéder 50 % des dépenses subventionnables. Il est fixé par arrêté attributif de subvention.

La subvention est versée en une seule fois.

## Dossier de demande de subvention

Le porteur de projet, selon son statut, doit obligatoirement remplir le dossier de demande de subvention, accessible via [le site de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes](#) composé des documents suivants :

- le formulaire administratif de demande de subvention CERFA n°12156-05 (pour les entreprises et associations - téléchargeable au bas de cet article)

**À noter : les entreprises peuvent utiliser le cerfa "associations" (12156-05) et doivent remplacer le numéro RNA par le Kbis (page 2).**

- une présentation détaillée et argumentée du projet
- les devis relatifs aux opérations envisagées et sur lesquelles porte la demande
- tout document complémentaire utile à l'instruction de la demande.

La demande est à déposer directement auprès de la Drac Auvergne-Rhône-Alpes, auprès du conseiller Livre et Lecture de votre département :

[Organigramme de la Drac Auvergne-Rhône-Alpes accessible en ligne sur ce lien.](#)

## Précisions

La demande est conditionnée par :

- la qualité et à la diffusion du catalogue ;
- la viabilité du projet ;
- la cohérence et la qualité d'ensemble du projet.

### **Porteurs éligibles**

- Entreprise
- Association

### **Contacts utiles**

- Priscille Legros, chargée de mission Numérique - Arald : [p.legros@arald.org](mailto:p.legros@arald.org)
- Narges Temimi, chargée de mission Économie du livre - Arald : [n.temimi@arald.org](mailto:n.temimi@arald.org)

---

Dernière édition : 25 juin 2024 à 16:47

<https://auvergnerrhonealpes-livre-lecture.org/articles/aide-au-developpement-des-editeurs-2017>